ART. PREMIER N° 437

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 437

présenté par Mme Billard, M. Yves Cochet, M. Mamère, M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 35 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas de raison de prévoir de cumuls d'exonérations qui conduisent de facto, in fine, à supprimer toute cotisation patronale de sécurité sociale.